



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 47420

### Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur les priorités de la présidence française de l'Union européenne. A partir du 1er juillet 2000, la France assurera pour 6 mois la présidence de l'Union européenne. Le Premier ministre a annoncé ses priorités. L'axe principal tournera autour des questions sociales et la réforme des institutions européennes. En conséquence, il lui demande quelles seront les lignes directrices de la présidence française pour la réforme des institutions européennes et le domaine social.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur les lignes directrices de la présidence française dans le domaine social et pour la réforme des institutions européennes. Trois axes guideront les travaux de la présidence française : concilier modernisation économique et renforcement du modèle social européen ; rendre l'Europe plus proche des citoyens ; préparer l'élargissement de l'Union et renforcer la place de l'Europe dans le monde. La France considère que - comme le soulignent les conclusions des récents Conseils européens de Lisbonne et de Feira, auxquelles elle a largement contribué - la modernisation économique et le renforcement du modèle social européen doivent aller de pair pour faire de l'Union un espace de croissance et renforcer la cohésion de ses sociétés. La volonté de renforcer le modèle social européen se traduira par l'adoption d'un agenda social européen qui sera présenté au Conseil européen de Nice. Il sera élaboré sur la base d'une active concertation sociale au plan européen. Son adoption devrait assurer la visibilité et la cohérence des progrès à réaliser, au cours des 5 à 10 prochaines années, pour une plus grande justice sociale au sein de l'Union. La protection des droits des salariés dans l'entreprise et l'amélioration de leurs conditions de travail, en particulier l'égalité entre les hommes et les femmes dans le travail, doivent progresser. A cet égard, la France souhaite faire avancer la négociation de la directive sur l'information et la consultation des travailleurs au niveau national. La lutte contre les exclusions fera l'objet d'une attention particulière de la présidence française : l'adoption d'objectifs communs de lutte contre les exclusions ainsi que des actions spécifiques dans le domaine de l'accès aux soins et au logement doivent concrétiser cette volonté. Par ailleurs, la présidence française s'attachera à faire aboutir la Conférence intergouvernementale sur la réforme des institutions engagée au cours de la présidence portugaise. Elle s'efforcera d'obtenir, lors du Conseil européen de Nice, des résultats significatifs, notamment sur les trois questions qui n'ont pu trouver une réponse lors de la négociation du traité d'Amsterdam (le format de la Commission, l'extension du champ du vote à la majorité qualifiée, la révision de la pondération des voix dans les décisions du Conseil des ministres de l'Union), mais aussi sur les mécanismes des coopérations renforcées. Par ailleurs, la présidence française encouragera la poursuite de la réforme de l'organisation et des méthodes de travail de la Commission et du Conseil.

### Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription** : Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 47420

**Rubrique** : Union européenne

**Ministère interrogé** : affaires européennes

**Ministère attributaire** : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 12 juin 2000, page 3492

**Réponse publiée le** : 31 juillet 2000, page 4492